Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261019-2026_48-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2026

Référence
2026-048

Objet de la délibération
SOLLICITATION SUBVENTION PST DÉPARTEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	17

Date de la convocation
12 Octobre 2026

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 12 octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi dix-neuf octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane et M. VIEIRA Roger, M. THEURÉ Martial.

Absents et excusés : M. LANGLET Ronan, Mme GRASSWILL Suzanne

Secrétaire de séance : M. LE MOAL Nicolas

Objet de la délibération : SOLLICITATION SUBVENTION PST DÉPARTEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des dégradations liées à l'érosion des accotements ont été constatés sur deux routes communales situées aux lieux-dits Bourdelaouen et Fornigou.

Ces dégradations, notamment observées à proximité des dispositifs d'évacuation des eaux, entraînent une fragilisation des bords de chaussée et une réduction de la largeur disponible pour la circulation. Elles présentent un risque pour la sécurité des usagers et sont susceptibles, en l'absence d'intervention, de provoquer des affaissements, voire un effondrement partiel des bords de route.

Afin de remédier à cette situation, la commune envisage de réaliser des travaux de confortement et de sécurisation des accotements comprenant notamment des travaux de terrassement, la mise en place de blocs d'enrochement, la pose de tubes annelés pour l'évacuation des eaux ainsi que la reconstitution et le compactage des accotements.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261019-2026_48-DE

À l'issue de la consultation des entreprises, le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 46 295€ HT.

Compte tenu des enjeux de sécurité et de préservation du patrimoine routier communal, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette opération et de solliciter les subventions susceptibles de contribuer à son financement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de sécuriser les accotements des routes communales situées aux lieux-dits Bourdelaouen et Fernigou ;
Considérant que les travaux envisagés permettront de limiter les phénomènes d'érosion, de renforcer la stabilité des bords de chaussée, d'améliorer l'évacuation des eaux et de préserver durablement le patrimoine routier communal ;
Considérant le montant prévisionnel des travaux, établi à 46 295€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de travaux de confortement et de sécurisation des accotements des deux routes communales situées aux lieux-dits Bourdelaouen et Fernigou, pour un montant prévisionnel de 46 295€ HT.
AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 35%, correspondant à un montant de 16 203,26€ HT auprès du conseil départemental du Morbihan, afin de contribuer au financement de cette opération.
AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subventions, à signer les documents correspondants et à accomplir les formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

MAIRIE DE GUILLERIEF 56 (Morbihan)

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL